

Rapport d'activité 2024

**Communauté
de communes
du Plateau Picard**

Sommaire

Rapport d'activité 2024

<i>Avant Propos</i>	<i>03</i>
<i>Le bureau de la communauté de communes</i>	<i>04</i>
<i>Le territoire et ses assemblées délibérantes</i>	<i>05</i>
<i>Les compétences de la communauté de communes</i>	<i>06</i>
<i>La feuille de route intercommunale</i>	<i>07</i>
<i>Les fait marquants de 2024</i>	<i>08-09</i>
<i>Finance et comptabilité</i>	<i>12</i>
<i>Les ressources humaines</i>	<i>13</i>
<i>Affaires juridiques</i>	<i>14-15</i>
<i>La communication</i>	<i>16-17</i>
<i>Mutualisation des services</i>	<i>18</i>
<i>La jeunesse</i>	<i>19</i>
<i>La petite enfance</i>	<i>20-21</i>
<i>Les aînés</i>	<i>22-23</i>
<i>Tourisme et attractivité du territoire</i>	<i>24-25</i>
<i>La mobilité</i>	<i>26-27</i>
<i>La santé</i>	<i>28-29</i>
<i>Culture</i>	<i>30-31</i>
<i>Pôle patrimoine</i>	<i>32-35</i>
<i>Le logement</i>	<i>36</i>
<i>Urbanisme</i>	<i>37</i>
<i>Développement économique</i>	<i>38-39</i>
<i>Organigramme des services</i>	<i>40-41</i>
<i>Rapport technique</i>	<i>42-44</i>
<i>Notes</i>	<i>45-47</i>



Le Plateau Picard

Un territoire d'ambitions

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard est établi en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le bureau de la communauté de communes



Olivier De Beule

Président de la communauté de communes du Plateau Picard et maire de Gannes



Jean-Paul Baltz

1^{er} vice-président et maire du Mesnil-sur-Bulles, chargé de la voirie, des réseaux et de l'assainissement.



Jean-Louis Hennon

2^{ème} vice-président et maire de Courcelles-Epayelles, chargé du logement, de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace, et de la santé.



Bernard Dubouil

3^{ème} vice-président et maire de Saint-Just-en-Chaussée, chargé du patrimoine bâti, des bâtiments et de la mutualisation.



Isabelle Barthe

4^{ème} vice-président et maire de Cernoy, chargée de la culture, du tourisme, et de l'attractivité du territoire.



Denis Flour

5^{ème} vice-président et maire de Maignelay-Montigny, chargé des affaires sociales, de la mobilité et des relations avec les associations pour l'utilisation des gymnases.

Édito du président

L'année 2024 a été marquée par une forte dynamique au service des habitants du Plateau Picard. Santé, petite enfance, environnement, économie, culture, mobilité : sur chaque enjeu, des projets concrets ont vu le jour.

Nous avons ouvert un centre de santé, renforcé notre offre de soins, accompagné les familles avec l'extension de la crèche de Maignelay-Montigny, lancé des chantiers majeurs comme la transformation de l'ancien Lidl et modernisé nos politiques cyclables et de tri des déchets.

Ce rapport d'activité reflète l'engagement des élus et des services à faire avancer notre territoire. En 2025, nous poursuivrons cette ambition collective, avec pragmatisme et détermination.

Je vous laisse découvrir dans ce rapport un aperçu fidèle du travail accompli au service de notre territoire.

Bonne lecture.



Une fonction au service du territoire

Le Président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations du conseil et du bureau. Le président prend des arrêtés et des décisions, notamment dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil et qui ne doivent pas être les mêmes que celles données au bureau. M. Olivier De Beule a été élu président de la Communauté de Communes du Plateau Picard le 1er juin 2023.

Les vice-présidents

Ils assistent le président dont ils reçoivent délégation d'une partie des fonctions. En outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil.

Le territoire et ses assemblées délibérantes

Le conseil communautaire

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté : chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune. Le conseil communautaire issu des élections municipales de 2020 compte 77 conseillers titulaires et 43 conseillers suppléants. Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Le bureau du conseil communautaire est constitué du président et de ses 6 vice-présidents. En outre, le bureau est chargé du règlement de certaines affaires sur délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Les onze commissions de travail

La Communauté de communes s'appuie sur des commissions thématiques qui sont des groupes de réflexion, chargés de débattre sur les actions à mener, les projets à mettre en œuvre et formuler des propositions d'actions. Leurs séances ne sont pas publiques et réunissent élus et de techniciens référents sous l'animation de leur Président délégué :

- Habitat, Logement, Aménagement,
- Culture,
- Bâtiments et travaux,
- Affaires sociales
- Finance
- Voiries & réseaux
- Déchets ménagers
- Eau et assainissement
- Développement économique
- Mutualisation et méthodologie de travail
- Tourisme et attractivité du territoire

Administration générale en 2024

7 conseils communautaires et 116 délibérations
3 réunions de Bureau et 26 délibérations
3 Conférences des maires
2 Conférences des secrétaires de mairie
89 décisions du président (RH compris)
401 arrêtés (RH compris)



Les compétences de la communauté de communes

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d’un projet commun, pour développer et aménager le territoire qu’elles forment ensemble. Pour élaborer et réaliser ce projet, les communes choisissent de transférer à leur communauté un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place. La loi a doté les communautés de communes de domaines obligatoires. Les communes peuvent également transférer à la communauté des « compétences facultatives » dans tout autre domaine de leur compétence.

Principes

● Le principe de spécialité des compétences

Une communauté de communes, ne dispose pas d’une compétence générale sur toute affaire d’intérêt local. Elle obéit au principe de spécialité, qui lui interdit d’intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l’EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées est illégale.

● Le principe d’exclusivité des compétences

Lorsqu’une commune transfère l’une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Selon ce principe, toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l’EPCI sont exclusives les unes des autres.

● L’intérêt communautaire

Pour les Communautés de communes, il appartient aux communes membres de définir et préciser, à l’aide de critères qu’elles déterminent elles-mêmes, la ligne de partage, dans chaque domaine soumis par la loi à la notion d’intérêt communautaire, entre la compétence ou partie de compétence qui sera confiée à la communauté et celle qui restera communale.

Compétences

Les compétences obligatoires de la CCPP

- 1° Aménagement de l’espace
- 2° Développement économique
- 3° Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 4° Aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences facultatives de la CCPP

- 6° Environnement
- 7° Politique du logement social d’intérêt communautaire
- 8° Création ou aménagement et d’entretien de voirie d’intérêt communautaire
- 9° Construction, entretien et gestion des équipements sportifs d’intérêt communautaire
- 10° Action sociale (petite enfance et centre de santé)
- 11 ° Assainissement
- 12° Eau
- 13° Secours et de lutte contre l’incendie
- 14° Scolaire
- 15° En matière d’animation sportive et culturelle d’intérêt communautaire
- 16° Aménagement, entretien, gestion des abords des gares de chemin de fer en service
- 17° Instauration d’un service de transports à la demande
- 18° Promotion touristique
- 19° Création d’un Fonds d’Intervention Foncière chargé des acquisitions foncières
- 20° Service public des réseaux et services locaux de communications électroniques
- 21° Organisation de la mobilité en tant qu’Autorité Organisatrice de la Mobilité locale

La feuille de route intercommunale 2022-2027

Génèse

Un projet travaillé avec les élus, les agents, les acteurs socio-économiques et les citoyens du territoire.

La feuille de route a été élaborée en 2021 par l’ensemble des élus du Plateau Picard afin de construire un document stratégique permettant au territoire de relever les défis identifiés. Pour cela, les citoyens ont pu donner leur avis lors d’une consultation citoyenne, les agents de l’intercommunalité ont participé à l’instruction des actions et les acteurs socio-économiques ont été sollicités pour apporter leur regard sur la feuille de route et proposer des actions partenariales.

Un document stratégique

La feuille de route intercommunale correspond à la formalisation par les élus d’un plan d’actions concret et cohérent, reflet à la fois d’ambitions partagées et d’une volonté de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire. Ce plan d’actions définit les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire à court, moyen et long terme, en tenant compte des contraintes et des ressources disponibles.

4 positionnements définis

Afin que la feuille de route garantisse la cohésion territoriale, le Plateau Picard se positionne en tant qu’opérateur, organisateur, contributeur ou animateur d’une action. Afin de pouvoir impulser des changements, mais également accompagner les autres acteurs du territoire.

4 axes structurants

Pour mettre son plan à exécution, la communauté de communes le formalise alors sous forme de 4 axes bien distincts. Chacun de ces axes se décompose en de multiples sous-compartiments représentant les objectifs qui permettent d’atteindre le postulat formulé dans l’axe de départ (voir iconographie centrale). Ainsi, ces objectifs se décomposent eux-mêmes en actions à mettre en place pour construire chaque pièce du puzzle “feuille de route”. Pour chacun des axes, un calendrier pluriannuel est établi.



La feuille de route intercommunale

Les axes structurants et leurs objectifs associés



Axe 1

Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire

- Assurer l'accès à des services de santé
- Diversifier l'offre de service auprès des familles
- Lutter contre l'isolement des seniors



Axe 2

Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement

- Sécuriser la qualité et la quantité d'eau potable
- Réduire la production de déchets sur le territoire à travers un programme local de prévention des déchets
- Renforcer la rénovation énergétique
- Assurer un système d'alimentation local
- Se déplacer autrement
- Préserver l'identité du territoire à travers l'aménagement



Axe 3

Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire

- Renforcer l'attractivité économique du territoire
- Diversifier l'offre culturelle, sportive, d'animation
- Mettre en tourisme le Plateau Picard



Axe 4

Renforcer l'intégration du fait intercommunal et son lien aux citoyens

- Renforcer la relation usagers à travers une action numérique
- Développer une administration numérique
- Repenser un schéma de mutualisation

Les fait marquants de 2024

Janvier

Voeux



Avril

Agrément par
l'ARS du centre
de santé du
Plateau Picard



Mai

1^{er} challenge
mai à vélo



Juin

Fête de la
Petite Enfance



Juin

1^{ère} soirée des
entrepreneurs



Millionième
repas distribué à
domicile

Janvier

1^{er} Forum
de l'emploi

Avril

Festival de
printemps

Mai

1^{ère} soirée des
professionnels
de santé

Juin

Approbation du
schéma
directeur vélo

Juin

Aout

Travaux d'extension de
la capacité d'accueil
de la crèche de
Maignelay-Montigny



Septembre

10^{ème} salon
de l'habitat



Octobre

Festival Jazz



Novembre

Attribution du marché
pour la reconstruction
de la step de
Maignelay-Montigny



Décembre

Validation de la création
à titre expérimental d'un
service mutualisé des
secrétaires de mairie



5^{ème} chasse
aux trésors

Septembre

Challenge de la
mobilité scolaire

Septembre

Attribution du
marché pour la
réhabilitation de
l'ancien Lidl

Novembre

Définition de l'intérêt
communautaire
Autorité organisatrice
de la Petite Enfance

Décembre

Validation de la
trajectoire pour
un tarif unique
de l'eau

Décembre

30 294
habitants (Insee)

52
Communes

439,30
KM²

1
Centre de santé
polyvalent

1
Recyclerie

4
Déchetteries

2
Crèches

2
Gymnases

8
Zones d'activité

2
Bâtiments
administratifs

3
Bâtiments de
stockage

2
Bâtiments loués

6
Parkings publics



Finance et comptabilité

4.10 ETP

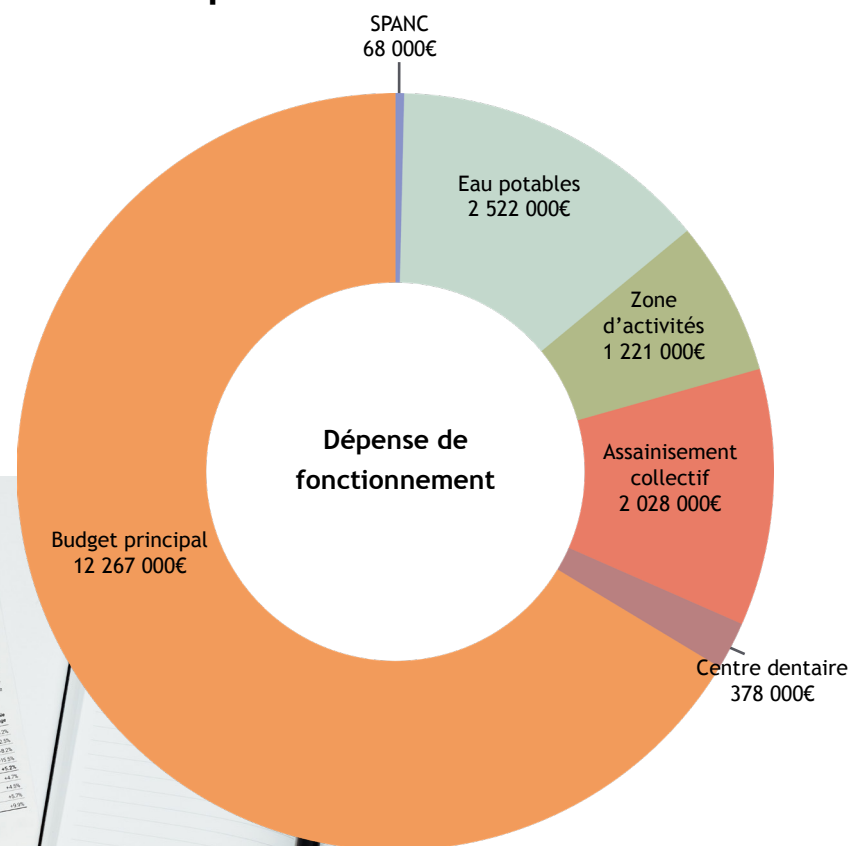
Chiffres clés

• Comptabilité

	Mandats	Titres
Budget principal	2 556	1 072
Centre dentaire	332	33
Assainissement collectif	374	520
Zones d'activités	51	0
Eau potable	951	615
SPANC	42	362
	4 306	2 602



Comptes CFU



Les subventions

• Subventions perçues :

Budget principal : 29 dossiers déposés dont 10 dossiers refusés et 4 dossiers en attente de décision du financeur.

Montants accordés 883 245 € pour 15 dossiers dont 6 dossiers liquidés.

- 3 dossiers à la CAF : 121 615 €
- 1 dossier à l'ARS : 10 000 €
- 1 dossier à CITEO : 125 900 €
- 6 dossiers au Département : 118 230 €
- 3 dossiers à la Région : 483 500 €
- 1 dossier à l'Etat (DETR) : 24 000 €

• Budget annexe Eau/Assainissement :

25 dossiers déposés dont 4 dossiers refusés et 7 en attente de décision du financeur.

Montants accordés pour 14 dossiers : 1 905 098 €

- 4 dossiers à l'Etat (3 DETR et 1 DSIL) : 264 000 €
- 2 dossiers au Département : 375 280 €
- 8 dossiers aux Agences de l'Eau : 1 265 818 €

• Fonds de concours :

2 communes pour 6 486 €

- Avrechy : 4 576 € pour équipements cantine scolaire
- Fournival : 1 910 € pour équipements cantine scolaire

• Fonds d'intervention foncière:

2 communes pour 215 000 €

- Brunvillers la Motte : 130 000 € - projet micro-crèche
- Maignelay-Montigny : 85 000 € - club ado, archives, bureau

• Subventions versées aux associations :

22 associations pour 154 008 €

Résultat cumulé budget principal

Fonctionnement = 12 770 000€

Investissement = 851 000€

Actions sociales

- 16 828 Titre-restaurant attribués, une dépense de 80774 €
- Chèques-cadeaux pour 90 agents, une dépense de 13 500 €

Perspectives 2025

Piloter en mode participatif le changement des logiciels RH et Finances

Les ressources humaines

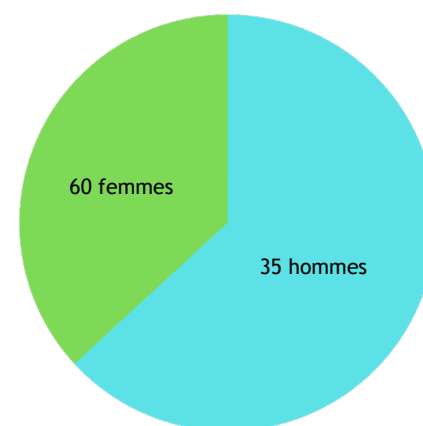
2.5 ETP

Chiffres clés

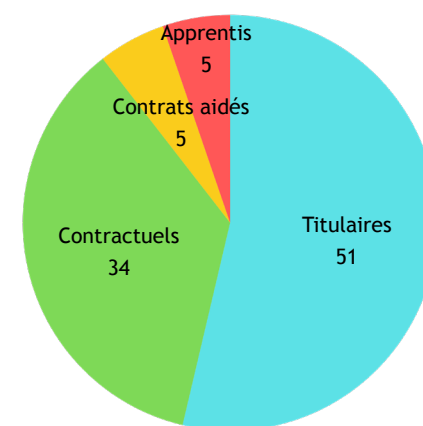
En 2024, la communauté de communes a compté un total de 95 agents. L'année a été marquée par 18 recrutements et 6 départs.

- 1271 paies sur les 3 entités
- 65 visites médicales
- 16 828 chèques déjeuner distribués

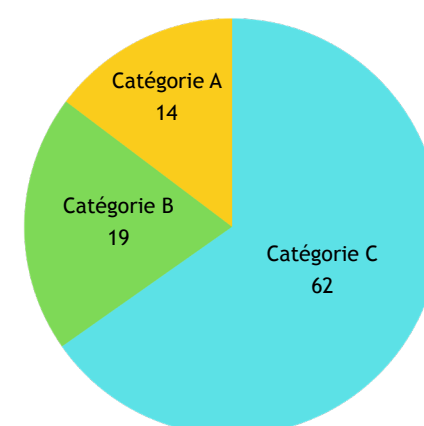
Evolution des effectifs au 31/12/2024



Répartition des agents par statut



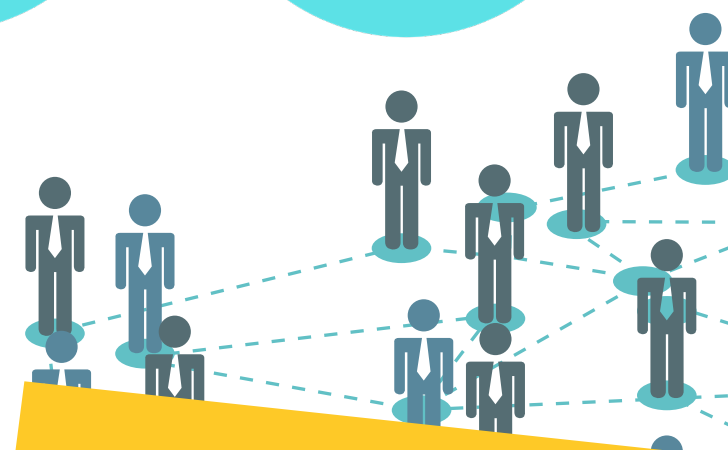
Répartition des agents par catégorie



Formations

- 280 formations réalisées
- 84 agents ont suivis des formations
- 381 formations demandées
- 176 formations prévues par le CNFPT
- 84 formations prévues par le CNFPT en interne
- 120 formations prévues avec des organismes extérieurs
- 1 formation prévue en interne

- 17 formations refusées par l'agent
- 21 formations non faites pour absences de l'agent
- 17 formations annulées par nécessité de service
- 61 formations annulées par le CNFPT
- 31 formations indisponibles
- 4 non effectuées pour diverses raisons
- 28 formations refusées par la CCPP



Perspectives 2025

- Participation mutuelle : étude pour une mise en place en 2026
- Etude de changement logiciel RH et portail agent
- Action de prévention : sensibilisation cancer du sein, prostate, don du sang..
- Mise en place de documents RH : Fiche de mise à jour de situation, formulaire SFT, tuto portail agent
- Mise en place d'un circuit d'accueil des agents nouveaux arrivants
- Rédaction livret d'accueil nouvel arrivant

Affaires juridiques

1 ETP

Les missions du service

- Suivi et gestion administrative des marchés publics
- Suivi et gestion administrative des assurances de la collectivité
- Eau et Assainissement : réalisation des RPQS, saisie et suivi SISPEA, suivi des délégataires

En 2024, prise en charge de nouvelles missions :

- Service commun de secrétaire de mairie : animation d'un groupe de travail rassemblant des élus et des secrétaires de mairie. Projet validé lors du conseil communautaire du 19 décembre 2024.
- Contrat pour la réussite de la transition écologique : collecte des projets des communes à inscrire dans le CRTE, avec rédaction éventuelle des fiches action correspondantes, suivi.
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) : projet débuté courant 2024 pour la collecte des données, et l'animation du projet.

Chiffres clés : marchés publics

20 consultations ont été lancées en 2024, 6 l'ont été en procédure formalisée (appel d'offres ouvert). Elles représentent 33 lots, pour lesquels 102 offres ont été reçues, répartis comme suit :

	Consultations	Lots	Offres reçues
Budget principal	11	23	78
Eau potable	6	7	12
Assainissement collectif	2	2	5
Zone d'Activité	1	1	7

3 contrats de DSP ont été renouvelés en 2024, pour un démarrage au 1er janvier 2025 :

- 1 contrat en eau potable
- 2 contrats en assainissement collectif

Assurances

Le marché de service d'assurances a été renouvelé en 2024, pour débiter avec de nouveaux partenaires, selon les lots :

Lot 1	Lot 1 bis	Lot 2	Lot 2 bis
Dommage aux Biens : SMACL 26 230.80 € TTC	DAB pour AQLE : VERSPIEREN 15 331.55 € TTC	Responsabilité Civile : PNAS 24 012.75 € TTC	RC médicale : AXA 1 180.50 € TTC
Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
Véhicules : SMACL 21 335.71 € TTC	Protection Juridique : 2 C COURTAGE 1 002.19 € TTC	Protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL 962.63 € TTC	Protection statutaire : Relyens 48 496.67 € TTC

La collectivité a subi 15 sinistres en 2024 :

- 3 sinistres en Dommage aux Biens
- 9 sinistres en responsabilité civile, dont 7 pour l'eau et l'assainissement
- 3 sinistres pour des véhicules.

Ces sinistres ont engendré 9 convocations à expertise en 2024.

Par ailleurs, 5 plaintes ont été déposées à la gendarmerie en 2024.



Eau & assainissement

Déclaration SISPEA :

Dans le cadre de ses missions de suivi des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, la Communauté de communes assure chaque année la déclaration réglementaire des indicateurs SISPEA (Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement), à réaliser avant le 15 octobre. Ces données, issues des rapports annuels des délégataires ou calculées à partir des éléments de la régie, permettent de rendre compte du fonctionnement et de la performance des services.

En 2024, ont ainsi été saisis :

357 indicateurs pour 21 entités de gestion en eau potable ;

207 indicateurs pour 13 entités de gestion en assainissement collectif.

RPQS :

Sur la base de ces données, la collectivité élabore chaque année les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), documents obligatoires présentés en assemblée délibérante. Ils permettent d'analyser les indicateurs techniques, financiers et qualitatifs, et de produire une synthèse claire pour l'information des élus et des usagers.

Une fois validés, les 21 RPQS en eau potable et les 13 RPQS en assainissement collectif sont déposés sur la plateforme nationale SISPEA.

Suivi des délégataires

Le service assure également le suivi contractuel des délégataires en charge de l'exploitation :

En eau potable, 9 contrats de délégation sont en cours avec 3 opérateurs (SAUR, VEOLIA, SUEZ) ;

En assainissement collectif, 6 contrats sont suivis avec 4 délégataires (HYDRA, SAUR, VEOLIA et SUEZ).

Au total, 16 réunions de suivi ont été organisées en 2024 pour assurer un dialogue régulier avec les opérateurs, le respect des engagements contractuels et le suivi technique.

Parallèlement, le service suit également plusieurs contrats de prestation de services : en 2024, 4 contrats étaient en cours avec SUEZ (2 pour l'eau potable, 2 pour l'assainissement collectif).



Perspectives 2025

- Plusieurs marchés à renouveler en 2025
- Plusieurs contrats de délégation de service public arrivent à échéance en 2027, pour lesquels la démarche de renouvellement devra être initiée dans le courant du 2ème trimestre 2025,
- Analyse des besoins et réflexion autour des achats en alimentation de la CCPP
- Réflexion sur la mise en place d'un SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables) : première ébauche
- Méthode du suivi des obligations, achats responsables.

La communication

1.70 ETP

Les missions du service

- Élaborer et déployer la stratégie de communication interne et externe de la Communauté de communes.
- Assurer la visibilité des actions communautaires auprès des habitants, partenaires et acteurs locaux.
- Gérer l'ensemble des supports et canaux de diffusion : presse, web, print, réseaux sociaux, signalétique, etc.
- Accompagner les services dans leurs besoins en communication : événements, projets, campagnes.
- Produire et coordonner les contenus rédactionnels, graphiques et audiovisuels.

Intramuros

En 2024, la Communauté de communes du Plateau Picard a expérimenté l'application IntraMuros, outil de diffusion d'alertes et d'informations directement sur smartphone. Ce test grandeur nature, proposé gratuitement pendant un an, a permis à chaque commune de désigner ses administrateurs et de communiquer facilement auprès de ses habitants.

L'utilisation est simple et accessible à tous : un téléchargement, un abonnement à la ou aux communes de son choix, et les alertes apparaissent instantanément, sans identifiant ni mot de passe. Le succès a été immédiat, avec près de 2 000 usagers quotidiens dès les premiers mois.

Convaincue de son efficacité, la CCPP a décidé en fin d'année de souscrire à l'abonnement, permettant à chaque commune d'en bénéficier gratuitement. Fin 2024, près de la moitié des communes avaient déclaré au moins un administrateur sur la plateforme et la CCPP diffuse désormais aussi ses propres informations à l'échelle intercommunale.



Communication digitale

Facebook

429 publications
924 000 personnes atteintes
1,6 million d'impressions
455 000 vues
3 500 mentions "J'aime" (+7,7 % par rapport à 2023)
14 600 interactions (+9,4 %)
+600 abonnés (total : 4 791)
102 réponses / Community management

LinkedIn

48 654 impressions
1 288 réactions
51 partages
1 634 vues de page
666 visiteurs uniques
+383 abonnés (total : 953)
Top 5 des meilleures audiences dans l'Oise

Site internet

24 000 visites
70 000 pages vues
2 min 40 de durée moyenne par visite
2 900 téléchargements
3 300 clics sur des liens
636 articles publiés

Application Intramuros

610 visiteurs/jour
3 724 vues rubrique agenda
3 682 vues rubrique journal
576 vues de la rubrique découvrir
1 930 vues rubrique acteurs locaux
6 167 abonnements aux alertes thématiques

Relation presse

Sur les 1 249 articles traités par le service communication, 137 concernent précisément la CCPP.



Communication 360



Supports éditoriaux

Rapport d'activité
Journal du Plateau Picard Info

Infolettres : Revue de Plateau, Vous êtes bien sur le Plateau Picard

Divers newsletters (soirées des entrepreneurs, soirées des professionnels de santé, ...)



Supports numériques

Gestion et mise à jour des contenus du site internet
Communiqués de presse

Tracts et affiches diverses



Campagnes de communication

Festival de printemps
Festival de Jazz

Dechets ménagers et refus de collecte

Chasse aux trésors

Mobilité

Saison culturelle

Forum de l'emploi

Salon de l'habitat

Budget

Le service communication établit un budget prévisionnel de fonctionnement de 141 854€ pour un réalisé final à 93 280€. Un décalage qui s'explique par l'impossibilité pour plusieurs services de réaliser certaines actions ou événements en raison d'un plan de charge élevé ou d'une évolution de leur actualité imprévisible.

Très souvent, ces actions non réalisées sont reportées dans l'exercice budgétaire suivant.

L'année 2024 est par ailleurs marquée par un budget fléché pour le salon de l'habitat qui revient tous les 2 ans dans l'actualité du territoire et représente une dépense exceptionnelle d'environ 20 000€ en communication.

Pour ce qui est de l'investissement, l'opération de changement des panneaux lumineux défectueux du territoire est reportée à une date ultérieure.



Perspectives 2025

Refonte du Plateau Picard Info

Mutualisation des services

Service informatique

	Nombre de communes	Volume de données
Sécurisation Messagerie	18	25,3 Go
Sauvegarde de données	8	7,8 To

La jeunesse

0.2 ETP

Fréquentation du service-BAFA

Nombre de jeunes inscrits sur l’année : 36
Nombre de formations aidées : 15
Montant des aides allouées : 200€ par stagiaire
Nombre de formations aidées BAFA approfondissement sur l’année : 11
Montant des aides allouées BAFA approfondissement : 300€ par stagiaire



Fréquentation du service-Piscine

Nombre d’écoles concernées : 32
Nombre de séances réalisées : 969
Nombre de piscines : 3 (Montdidier, Bresles et Breteuil)
Tarif des locations de bassins : Estrées-Saint-Denis : 70€, Montdidier : 92.25€, Breteuil : 65€, Bresles : 70€ la séance TTC.
Nombre de transport assuré : 549

Fréquentation du service-Cinéma



Ciné ALSH (durant les vacances scolaires pour les centres de loisirs)

Nombre d’entrées :1010
Montant de l’aide allouée : 2.50€ qui représente 2 525€

Ciné jeunes (durant les vacances scolaires pour les jeunes de moins de 20 ans)

Nombre d’entrées : 3473
Montant de l’aide allouée : 1.50€ qui représente 5209.50€

Ciné Noël

Nombre d’écoles concernées : 30
Nombre d’enfants ayant bénéficiés de l’action : 6025
Nombre de cars réservés : 54

Ciné Eté (avec prise en charge de transport)

Nombre d’ALSH concernés : 12
Nombre d’entrées : 668
Nombre de cars réservés : 14



Les aînés

2.37 ETP

Livraison de repas à domicile

Il permet aux habitants du plateau picard de plus de 60 ans de commander des plateaux-repas en fonction de leurs besoins et envies, sans engagement de durée, avec la possibilité de suspendre les commandes en cas d'absence.

Ses objectifs :

- Garantir aux aînés l'accès à une alimentation équilibrée
- Permettre le maintien à domicile de certains aînés
- Lutter contre l'isolement avec la visite d'un agent

Mode de fonctionnement

● **Jours et horaires de livraison :**

Les repas sont livrés en véhicule réfrigéré sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du lundi au vendredi entre 8h15 et 13h00.

L'organisation des livraisons est prévue de la manière suivante:

- Lundi: les repas du lundi
- Mardi : les repas du mardi
- Mercredi : les repas du mercredi
- Jeudi : les repas du jeudi et vendredi
- Vendredi : les repas du samedi et dimanche

Pour les jours fériés, la fourniture des repas est assurée par le biais d'une double livraison le ou les jours précédents (comme pour les samedis et dimanches). Si le jour férié est un lundi, les bénéficiaires seront livrés le vendredi précédent.

● **Type de repas proposés :**

Les repas sont préparés par un prestataire sur le principe de la liaison froide ; c'est à-dire que les plats sont préparés en cuisine centrale et qu'après cuisson, les denrées subissent une réfrigération rapide avant d'être stockées à basse température. La durée de conservation des plats préparés est de 5 jours.

Les plateaux repas livrés se composent ainsi : une entrée, un potage, un plat principal (viande, poisson, œuf...), un légume ou un féculent, fromage ou un laitage, dessert, un fruit ou un gâteau

4 types de repas :

- Le normal
 - Le régime sans sel
 - Le régime sans sucre
 - Le repas végétarien
- 2 choix de menu /jour pour le plat principal

un seul choix de menu/ jour

Bilan Quantitatif

Nombre total de bénéficiaires servis : 227 usagers, 197 usagers actif par mois

Nombre de repas livrés sur la période : 35 672 repas/an soit 2973 repas en moyenne /mois

Évolution du nombre d'usagers par rapport aux années précédentes : un chiffre identique à l'année 2022, 17 de plus qu'en 2023

Bilan Qualitatif

En 2024, le millionième repas a été distribué



L'acquisition d'un nouveau logiciel permet d'informatiser les tournées, d'enregistrer les bénéficiaires, d'établir des bilans chiffrés.

Le prélèvement automatique a été également mis en place.

Le règlement de fonctionnement a été mis à jour.

Retour d'expérience des bénéficiaires (témoignages, enquêtes de satisfaction)

Partenariats avec d'autres acteurs locaux (CCAS, associations, structures de santé)

Perspectives 2025

Mise en place du prélèvement automatique

Ateliers "Bien vieillir"

0.20 ETP

Depuis 2019, la Communauté de communes participe à l'initiative "Défi Autonomie Seniors". Grâce aux appels à projets renouvelés pour la période 2022-2025, la collectivité continue de s'engager pour offrir aux habitants des ateliers adaptés à leurs besoins.

Programmation 2024

Quatre parcours de prévention ont été organisés sur le territoire :

- Sommeil, Bien-être, Mémoire
- Équilibre, Chute, Marche avec bâtons, Nutrition
- Bien-être, Mémoire
- Équilibre, Chute, Vitalité

Des ateliers complémentaires ont été mis en place à la demande des participants :

- atelier Marche avec bâtons
- atelier Mémoire
- atelier Bienvenue à la retraite

Les ateliers ont été accueillis dans 5 communes :

Airion, Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, Plainval et Wacquemoulin.

Thématique d'atelier	Nombre d'ateliers	Nombre de participants
CAP bien être	2	17
Bienvenu à la retraite	1	9
Destination équilibre	2	20
La chute parons-en	2	16
Marche avec bâtons	2	33
Mémoire	3	41
Nutrition	1	14
Sommeil	2	21
Vitalité	1	6

Profil des participants

En 2024, les ateliers "Bien vieillir" ont réuni 83 participants issus de 27 communes du territoire, dont 10 hommes et 73 femmes, avec un âge moyen de 72 ans.

On observe une faible participation masculine, principalement orientée vers des ateliers d'activité physique (marche avec bâtons) ou mémoire.

Au total, 140 heures d'ateliers ont été organisées pour 157 participations enregistrées.

Le numérique pour tous

1 ETP

9 ateliers hebdomadaires ont été animés à destination de groupes pouvant aller jusqu'à 12 personnes, sur différents lieux du territoire. En parallèle, un accompagnement individuel a été proposé, à domicile ou dans les locaux de la CCPP.

Un de ces ateliers se tenait chaque mois un samedi matin, permettant de toucher un public actif. Au total, ces sessions ont rassemblé 52 participants.

L'année a également été marquée par la mise en place de partenariats ponctuels enrichissants :

- AFIPP : 2 ateliers dédiés à la confidentialité et à la sécurité numérique (21 participants)
- AITT : accompagnement de 15 salariés (10 en formation, 5 pour des besoins ponctuels)
- Médiathèque de Saint-Just : ateliers « Découvertes casques VR » (36 participants)
- Séances de géocaching alliant découverte du patrimoine et numérique (35 participants)
- Ateliers «imprimante 3D» (29 participants) avec Pascal Van De Weghe

En complément, 3 ateliers "curiosités numériques" ont été organisés à Saint-Just, Brunvillers-la-Motte et Essuiles, réunissant 33 participants.



Perspectives 2025

Les ateliers seront répartis selon 2 thématiques :

- "Comment fait-on ?" : envoi d'un mail, recherche, achat en ligne, démarches administratives...
- "Comment ça marche ?" : fonctionnement de l'ordinateur, entretien, impacts environnementaux du numérique

Tourisme et attractivité du territoire

0.90 ETP

Visites patrimoniales pour les scolaires

La découverte du patrimoine local permet aux élèves de s’ouvrir à la culture en développant leurs repères, leur sens de l’observation et leur curiosité. Ces visites les aident à mieux comprendre leur environnement, tout en stimulant leur créativité et le plaisir d’apprendre autrement.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir les lieux et objets patrimoniaux du territoire
- Développer la curiosité et l’envie de transmettre ce qu’on apprend
- Faire de chaque visite un moment marquant et sensible
- Mettre en valeur le patrimoine local et les histoires qu’il porte
- Inscrire ces actions dans les programmes scolaires (guerres, mémoire, Histoire locale...)

4 visites proposées en 2024

- Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (gothique, spiritualité, guerres)
- Histoire de Saint-Just-en-Chaussée (Abbaye, église, portes, frères Haüy)
- Église Marie-Madeleine de Maignelay-Montigny (Renaissance, architecture, anecdotes)
- Maison des Chars à Courcelles-Épayelles (1ère Guerre mondiale, bataille du Matz)

Chacune des visites a été conçue pour être animée et adaptée au niveau scolaire, avec la remise d’un livret pédagogique à chaque élève, et un jeu de piste en équipe pour les sorties en transport à deux classes.

Organisation avec les écoles

Une réunion d’information avec les directeurs d’école (CE1 à CM2). Les enseignants ont salué l’initiative, exprimant le souhait de visites ludiques, vivantes et en lien avec les programmes scolaires :

- CE1/CE2 : périodes de guerre
- CM1/CM2 : devoir de mémoire

Les écoles ont pu choisir librement une visite parmi les quatre proposées.

Bilan quantitatif

Il y a un taux de participation de 42% des enfants scolarisés du territoire.

Visites	Nombre d’écoles	Nombre de classes	Nombre d’élèves
Musée des Chars	6	11	145
Abbaye de St Martin	3	11	113
Histoire de St Just	4	12	161
Histoire de Maignelay	3	10	159
Total	16	44	578

Budget

La CCCPP prend en charge l’ensemble des frais : prestations, transports, supports pédagogiques, organisation logistique et communication.

Guide touristique (visites, activité et frais de déplacement)	3 682,00€
Transport en bus	1 154 ,88€
Livrets pédagigiques	396,00€
Coût total	5 232,88€



Valorisation du territoire

Ciné débat : 1 mois ! 1 sport !



Dans le cadre du label "Terres de Jeux", la Communauté de communes a lancé l’action “1 mois, 1 sport !” en partenariat avec le cinéma Jeanne Moreau. Au programme : 9 projections, chacune dédiée à un sport différent, accompagnées de témoignages de sportifs et de la valorisation d’associations locales, y compris de disciplines traditionnelles (choule, longue paume, boule tricotoise).

Moyenne : 43 participants par séance.

6ème chasse au trésor du territoire

Intitulée « Le voleur de mots », elle a débuté sous la halle de St Just en Chaussée pour arrivée à St Rémy en l’Eau. Les joueurs ont pu découvrir, une nouvelle fois, notre territoire à la recherche d’indices. 10 équipes ont pu gagner un bon d’achat d’une valeur de 90€ à valoir dans l’enseigne « Decatlon » ainsi qu’un ticket de cinéma par joueur au cinéma Jeanne Moreau de St Just en Chaussée.

En 2024, il y a eu 615 participants répartis en 180 équipes.



Hébergements touristiques

Recensement et référencement

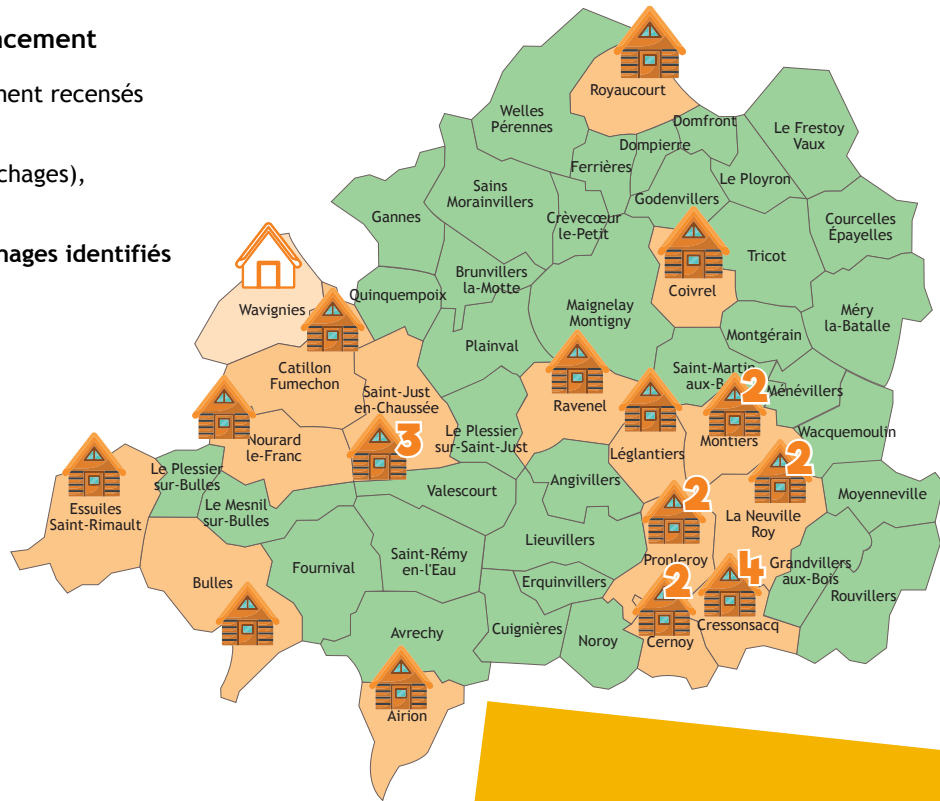
24 propriétaires d’hébergement recensés

20 gîtes (143 couchages),

9 chambres d’hôtes (53 couchages),

11 insolites (36 couchages)

Capacité totale : 232 couchages identifiés



Évolution

+3 gîtes ouverts (+18 couchages)

+2 chambres d’hôtes créées (+4 couchages)

-3 gîtes fermés (dont 1 transformé en résidence principale)

1 nouveau gîte prévu en 2025 (+10 couchages)

À noter : des hébergements diffus via Abritel, Locatel ou Airbnb n’ont pas encore été identifiés précisément à ce jour.

Perspectives 2025

- Identification de possibles partenariats avec des structures voisines
- Sensibilisation des élus et développement de circuits autonomes de découverte du patrimoine local.
- Mise en ligne possible de circuits à la journée incluant des repas.

La mobilité

0.53 ETP

La communauté de Communes du Plateau Picard est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 1er juillet 2021. Cette prise de compétence permet de mettre en place des solutions de mobilité adaptées au territoire en réponse aux enjeux d’accès à l’emploi, aux services et aux équipements ainsi qu’au changement climatique.

Le schéma directeur cyclable

Finalisé et adopté le 13 juin 2024, il fixe une feuille de route pour développer la pratique du vélo, aménager un réseau cyclable cohérent et sécurisé, encourager la culture vélo et le vélotourisme et connecter le territoire aux aménagements voisins. Le plan d’actions retenu se décline en 4 axes d’interventions et 13 actions : coordonner la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (1 action), communiquer pour changer les comportements (4 actions), proposer de nouveaux services aux usagers (5 actions), développer le jalonnement (3 actions).

Quelques actions mises en œuvre :

→ Création d’une communauté Géovélo :

La Communauté de communes a lancé la promotion de Géovélo, une application GPS gratuite et sans publicité. Elle a pour objectif de développer la pratique du vélo. Sur le territoire, l’application cible les itinéraires suivant le trafic et la signalisation.

Bilan : 220 membres inscrits dans la communauté Plateau Picard, 33 177 km parcourus, 1 558 trajets enregistrés et 53 921 itinéraires calculés.

→ Participation à Mai à Vélo :

Pour la première fois, la CCPP a participé à l’événement national Mai à Vélo, en organisant plusieurs animations :

- **Challenge d’activité Géovélo** : du 1er au 31 mai, les habitants ont été invités à rejoindre la communauté du Plateau Picard sur l’application. 10 lots remis lors d’une cérémonie le 1er juillet 2024, dont un vélo électrique. La gagnante ayant parcouru 930 km. Résultats : 8 053 km parcourus par les participants, 99^e place nationale sur 204 territoires.



→ En vélo vers l’emploi

À l’initiative de France Travail Clermont/Fitz-Jame, avec les clubs sportifs engagés : 10 demandeurs d’emploi ont parcouru en vélos électriques les entreprises locales de Maignelay-Montigny et Tricot, afin de leur montrer que sans voiture, nous pouvons trouver un emploi local. Cette initiative a également permis de présenter les solutions de mobilité disponibles sur le territoire, notamment Oise Mobilité.

→ Le challenge de la mobilité Hauts de France du 16 au 21 septembre 2024

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes du Plateau Picard a été ambassadrice du Challenge, visant à inciter les salariés à se rendre au travail par des moyens éco mobiles.

- **Actions en interne à la CCPP** : fresque de la mobilité, pique-nique durable, vélo smoothie. Une légère hausse des trajets domicile-travail observée parmi les agents.

- **Actions vers les entreprises du territoire** : campagne de communication pour promouvoir la mobilité durable en entreprise, animation vélo smoothie à Tessi 2M, distribution de lots.

Bilan : 2 entreprises du territoire inscrites au challenge et la CCPP 12^e place régionale pour la mobilisation, 18^e place pour l’utilisation des modes actifs



→ Le challenge de l’ecomobilité scolaire du 14 au 18 octobre 2024

Du 14 au 18 octobre 2024, la Communauté de communes a organisé le Challenge de l’ecomobilité scolaire, en partenariat avec les établissements volontaires.

Objectifs : préserver la santé des enfants à travers la pratique d’une activité physique quotidienne, sensibiliser à la préservation et sensibiliser à la sécurité à pied et à vélo.

Participation en hausse en 2024 : 12 écoles - 31 classes - 740 élèves

Budget

Elaboration du schéma directeur cyclable	13 644.60 €
Animation (fresque de la mobilité et essai de vélo et trottinette électrique)	2 680.00 €
Animation vélo smoothie	124.01 €
Animation scolaire	2 800,00 €
Récompenses pour mai à vélo et le challenge de la mobilité Hauts de France	696.60 €
Licence géovélo	4 800,00 €

Le PAMS et le COM

Dans le cadre de la Loi d’Orientation des Mobilités, la Région pilote deux outils de coordination :

- **Le Plan d’Action commun pour la Mobilité Solidaire (PAMS)** : assure la coordination des acteurs d’un même bassin pour accompagner les publics en situation de précarité, de handicap, de vulnérabilité ou en insertion professionnelle.
- **Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)** : il vise à structurer la coopération entre les acteurs pour développer des mobilités durables, décarbonées et accessibles.

La Communauté de communes du Plateau Picard, intégrée au bassin Est de l’Oise, a participé à l’élaboration de ces documents, en prenant part à l’ensemble des COTECH.

Étapes finalisées en 2024 : diagnostics et plan d’actions du COM et du PAMS et le COPIL de validation du PAMS qui a eu lieu le 25 novembre 2024

Élaboration du PDES du lycée d’Airion

Le Plan de Déplacement Etablissement Scolaire est un outil de diagnostic et d’action visant à favoriser les déplacements en modes doux (vélo, marche, transports en commun, covoiturage...) pour les trajets domicile-établissement.

Dans le cadre du PAMS du bassin Est de l’Oise, le lycée d’Airion a été identifié comme site à accès difficile. La CCPP participe à une expérimentation régionale, pilotée par la Région Hauts-de-France et accompagnée par l’association En Savoir Plus.

Étapes engagées en 2024 :

- Octobre : lancement du projet via un 1er COTECH : diffusion d’une enquête auprès des lycéens
- Décembre : présentation des résultats lors d’un 2nd COTECH :
 - 87 % des élèves se déplacent en voiture
 - 56,7 % dépendent de leurs parents
 - 63 % souhaitent continuer à venir en voiture ou à moto

Les freins aux modes alternatifs : manque de transports en commun, horaires inadaptés, dangerosité des accès pour piétons et cyclistes

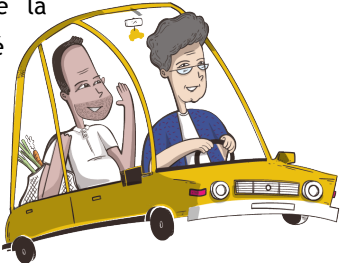
La mobilité solidaire : Rezo Senior

Le Rezo Senior est un service de covoiturage solidaire destiné aux personnes de 65 ans et plus, pour les accompagner dans leurs déplacements du quotidien. Il repose sur l’implication de conducteurs bénévoles volontaires.

Constat 2024 : Malgré l’utilité du service, le nombre de trajets non assurés est en hausse, faute de conducteurs disponibles.

Les conducteurs actifs ont reçu un courrier de remerciement et 4 places de cinéma, ainsi que la possibilité de retirer un kit sécurité routière offert par la MACIF.

Une nouvelle campagne de recrutement a donc été lancée en novembre.



Perspectives 2025

- Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable
- Finaliser le PDES du lycée d’Airion,
- Signature et mise en œuvre du PAMS et du COM régionaux,
- Création d’un Pôle d’Échanges Multimodal à Saint-Just-en-Chaussée.
- Poursuivre l’amélioration du dispositif Rezo Senior

La santé

3.32 ETP

Les missions du service

La Communauté de communes du Plateau Picard porte depuis plusieurs années de nombreuses actions autour du champ environnemental, social et en soutien à la santé différentes actions. Depuis 2024, elle a mis en place une série d'initiatives fortes en faveur de la santé, en réponse à la problématique de la désertification médicale de son territoire !

Les missions principales du service sont :

- renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé,
- recruter des praticiens salariés au sein du centre de santé,
- créer, aménager et gérer des centres de santé communautaires,
- mettre en œuvre le projet de santé du centre (tiers payant, absence d'avance de frais, tarifs conventionnés),
- élaborer le Contrat Local de Santé (CLS) du Plateau Picard.

Après la création d'un centre de santé communautaire polyvalent basé à Saint-Just-en-Chaussée, l'octroi d'aides à l'installation pour les professionnels de santé et le soutien financier aux étudiants en médecine, la collectivité a créé un poste de coordination santé, afin de mettre en place le contrat local de santé (CLS) de son territoire.

Le centre de santé polyvalent

Après une augmentation du temps de présence du dentiste et le recrutement d'un second dentiste en janvier, le centre a pu ouvrir quatre jours par semaine. Malgré le départ simultané des deux praticiens en septembre, la continuité a été rapidement rétablie avec l'arrivée d'un nouveau dentiste en novembre, puis d'un second prévu pour janvier 2025. Une assistante dentaire en alternance a également été recrutée.

En avril, suite à un accord de l'ARS Hauts-de-France le centre dentaire du Plateau Picard devient le centre de santé polyvalent du Plateau Picard, permettant ainsi le recrutement de médecins généralistes, kinésithérapeutes et infirmiers. Cette reconnaissance marque une étape majeure dans la stratégie locale de lutte contre la désertification médicale.

Devant les difficultés de la structure gérant la Maison de Santé des vignes de l'Abbaye, un nouveau bail a été signé afin de permettre de reprendre la jouissance de certains espaces et ainsi de pouvoir les proposer directement à des professionnels de santé.

Bilan :

- 684 patients dont 405 femmes, une majorité entre 61 et 75 ans
- 2067 passages

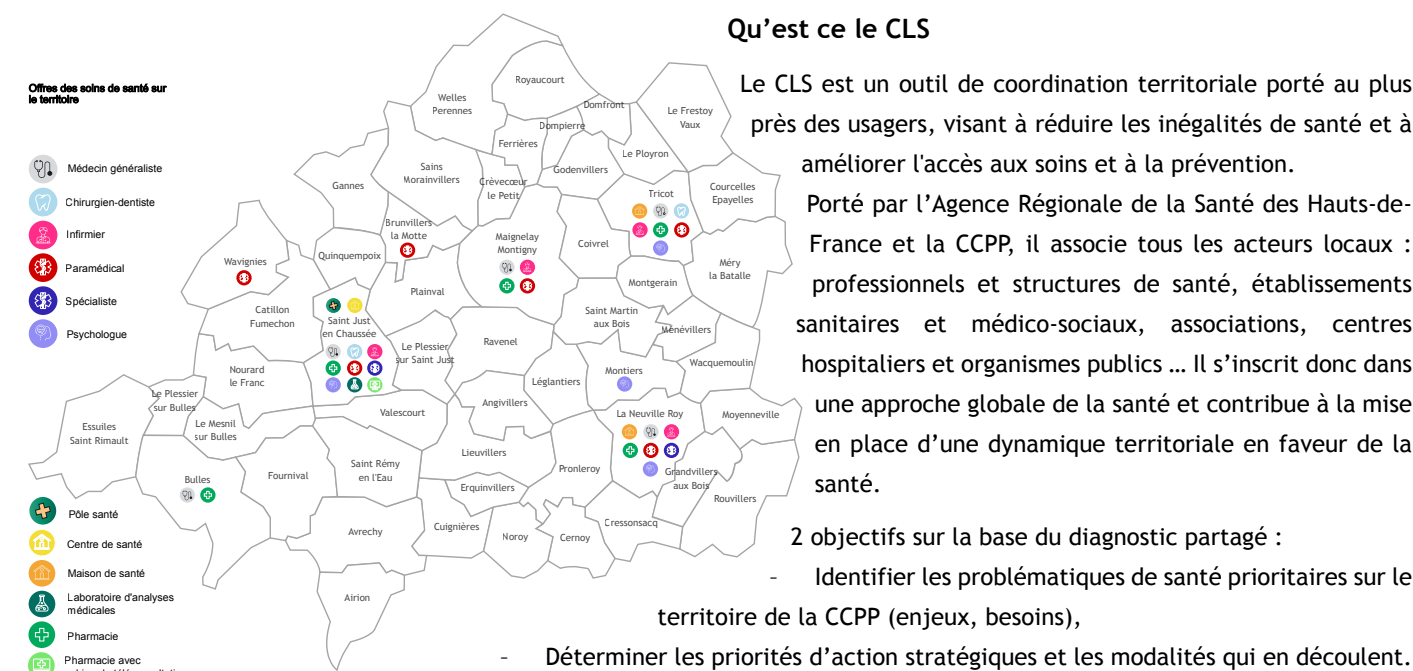
1^{ère} soirée des professionnels de santé

Dans cette dynamique, la Communauté de communes a organisé en juin la soirée des professionnels de santé du Plateau Picard, favorisant les échanges et la constitution d'un réseau territorial.



Le Contrat Local de Santé

Parallèlement, l'ARS a validé la candidature du territoire pour l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) et le financement d'un poste de coordination dédié.



4 axes stratégiques découlant sur des actions :

- Attractivité (accès à l'offre de soins et renforcement de la démographie médicale),
- Prévention et promotion de la santé,
- Santé mentale,
- Santé environnementale

• Recrutement d'une coordinatrice de santé

Recrutée en septembre, la coordinatrice santé a mené 25 rencontres avec des acteurs locaux. Un annuaire santé a été créé et le diagnostic local de santé a été amorcé.

• Un logo dédié au CLS du Plateau Picard

Il a été conçu en interne, symbolisant l'articulation entre santé, environnement et partenariat local.

Le logo s'inspire de symboles universels de la santé et du bien-être : cœur, croix médicale, feuilles, planète, groupe de personnes et ruban, représentant chacun un pilier du CLS (santé, prévention, environnement, vivre ensemble...).

Sa forme d'atome illustre les interactions entre acteurs locaux et l'approche transversale du dispositif. La palette de six couleurs (rouge, bleu, vert, jaune, orange, violet) a été choisie pour leur valeur symbolique dans le champ de la santé et de la solidarité.

Ce logo devient ainsi un outil de communication essentiel, incarnant une démarche de santé concertée et partagée à l'échelle locale.



Perspectives 2025

- Centre de santé du Plateau Picard : Dentistes plus présents pour arriver à 5 jours/semaine d'ouverture et recrutement de médecins généraliste
- La maison de santé des vignes de l'Abbaye : la structure MSP va disparaître en 2025. La CCPP souhaite créer un « pôle santé du Plateau Picard »
- Déploiement de notre politique d'attractivité pour les professionnels de santé : Aide à l'installation
- Signature officielle du CLS prévue en 2025
- Lancement des premières actions de prévention en lien avec les partenaires locaux

La culture

1 ETP

Les missions du service

Le service culture accompagne les élus dans la conception et la mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale. Il coordonne la saison culturelle, les festivals, les actions en faveur des pratiques artistiques et le développement de la lecture publique.

En 2024, il a proposé une saison composée de spectacles tout public et scolaires, organisé deux festivals majeurs (Jazz et Printemps), soutenu les ateliers musicaux en lien avec les écoles de musique locales, et poursuivi la structuration du réseau de lecture publique à travers la rédaction d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), en partenariat avec la DRAC et la MDO.

Les ateliers musicaux

En 2024, les ateliers musicaux se sont poursuivis en partenariat avec les écoles de musique de Saint-Just-en-Chaussée et de Maignelay-Montigny (Forte Piano). Ces actions visent à favoriser l'éveil artistique et la pratique musicale des jeunes enfants du territoire.

Sur la première partie de l'année, la Communauté de communes a financé des séances de jardin musical, éveil musical et chorale, pour un total de 4 812,50 € répartis entre les deux structures.

De septembre à décembre, l'engagement s'est poursuivi pour un montant complémentaire de 2 121€, couvrant notamment des ateliers à Saint-Just-en-Chaussée et à Ravenel. Malgré l'annulation d'un atelier, la fréquentation globale reste positive, avec des groupes allant de 6 à 12 participants selon les séances.

Ces ateliers permettent de sensibiliser les enfants au rythme, à la voix et aux instruments, dans un cadre adapté et accessible.

La saison culturelle

En 2024, 938 spectateurs dont 386 scolaires ont pu profiter d'une programmation gratuite, répartis sur 6 communes du Plateau Picard. L'objectif est de proposer des spectacles éclectiques, abordant différentes thématiques et techniques aux habitants et aux scolaires, dans différentes communes du territoire. Ces spectacles sont proposés en journée pour les scolaires, et en soirée pour la représentation tout public.

La saison culturelle de 2024, c'est un total de 8 spectacles sur 13 représentations :

- 5 spectacles « Théâtre et danse » différents (8 représentations) dans 5 communes (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, Quinquempoix et Cernoy) = 340 spectateurs tout public et 280 élèves.
- 1 spectacle « Jeunes public » (2 représentations) à Lieuvillers = 139 spectateurs dont 70 élèves.
- 1 spectacle de rue à Saint-Remy-en-l'Eau pour l'ouverture de saison = 100 spectateurs approximativement
- 1 spectacle pour la petite enfance avec 36 enfants de la crèche de Maignelay-Montigny et 43 participants à la tout public

Pour proposer cette saison culturelle, la Communauté de Communes est en partenariat avec différents réseaux professionnels, tels que la Comédie de Picardie, le Théâtre du Beauvaisis, La Batoude le Festival Kidanse et le Réseau Chainon. Ces partenariats permettent d'offrir des spectacles aux habitants en limitant les coûts de contrats de cessions, d'hébergements et de restaurations.



Festival de Printemps

Du 24 au 26 mai 2024, la 8^{ème} édition du Festival de Printemps s'est tenue à Wavignies, rassemblant près de 1 680 spectateurs autour d'une programmation riche et festive.

20 équipes artistiques pour 25 propositions (spectacles, installations, ateliers) sur plusieurs sites de la commune

70 artistes accueillis, dont 50 professionnels et 20 amateurs - 19 équipes issues de l'Oise

Cette édition a été marquée par une volonté de densifier la programmation du festival et d'élargir les horaires d'ouverture. Nous avons également décidé de thématiser le festival autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, ce qui a permis d'inclure une sensibilisation à la mobilité douce avec le vélo-smoothie, une vente de la recyclerie "Sport & Mobilité", ainsi qu'une exposition photo sur le "Sport en Plateau Picard" réalisée par l'association Les Lumières Picardes de Maignelay-Montigny, sans oublier les jeux picards.

Nous avons également reconduit l'exposition artisanale, qui a rencontré un bel accueil.



Festival Jazz

Le Festival Jazz du Plateau Picard s'est déroulé du 22 au 26 octobre 2024 à la salle des fêtes de Wavignies, réunissant 7 équipes artistiques, dont les stagiaires de l'atelier jazz, pour un total de 43 participants (28 artistes professionnels et 15 amateurs).

1 157 spectateurs ont assisté aux 5 soirées, avec une belle diversité de provenance :

46 % issus du Plateau Picard

43 % du reste de l'Oise

10 % des autres départements des Hauts-de-France

1 % au-delà de la région

Actions pédagogiques et culturelles associées :

- Ateliers jazz dans 4 écoles (CM1/CM2) : Frestoy-Vaux, Ferrières, Bulles, Wavignies
- Ciné-débat autour du film The Artist, en présence de Fabien Ruiz, claquettiste et chorégraphe du film
- Atelier d'improvisation animé par Hervé Mabille à l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée : 15 stagiaires



Lecture publique

En février 2024, l'étude pour le développement territorial de la lecture publique a été finalisée. Suite à cela, le Conseil communautaire a voté en juin l'embauche d'une coordinatrice de réseau, en vue de la signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec la DRAC et la MDO.

Des réunions avec les bibliothécaires se sont poursuivies tout au long de l'année afin de définir collectivement les axes et les actions à inscrire dans ce futur contrat.

Perspectives 2025

- Lecture publique : signature du CTL, structuration du réseau de bibliothèques et accueil du Livrodrome.
- Festival de Printemps : poursuite de la thématisation, ouverture à tous les services intercommunaux, recherche de mécénats et transition vers un événement écoresponsable.
- Saison culturelle : développement d'une programmation régulière (1 spectacle/mois), diversification des publics.

Pôle patrimoine

8.82 ETP

Bâtiment et travaux

Les missions du service

L'activité du pôle s'articule autour de cinq axes majeurs : pilotage stratégique et accompagnement de la direction, gestion technique du patrimoine bâti et conduite de projets de travaux, commande publique et gestion budgétaire, veille réglementaire et suivi des normes de sécurité, missions transversales avec les autres pôles de la collectivité.

AMO pour l'Extension des déchetteries communautaires

En 2024, la Communauté de communes du Plateau Picard a engagé une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'extension, la rénovation et l'optimisation de ses deux principales déchetteries, situées à Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée. Le marché public, rédigé conjointement par le pôle Déchets et le pôle Patrimoine, a été attribué au bureau d'étude TRIDENT Services en juillet 2024, pour un montant de 33 030 € TTC. La mission a débuté en septembre.

Dossier de Consultation Marché public de service : 1er trimestre 2024
Marches public - Réception des offres : 5 avril 2024
Notifications du Bureau d'étude TRIDENT Service : 11 juillet 2024.
Lancement de la mission : Septembre 2024

L'objectif de cette démarche est de garantir la mise en conformité réglementaire, d'améliorer les conditions de fonctionnement et des sécurité des sites, d'optimiser les flux de circulation et de dépôts, de renforcer le maillage territorial, tout en intégrant de nouveaux espaces dédiés au réemploi, au broyage et à la gestion des déchets verts.

L'étude englobe également les impacts potentiels sur les sites de Bulles, La Neuville-Roy, ainsi que sur la recyclerie de Saint-Just-en-Chaussée. Le travail de TRIDENT comprend un état des lieux technique, réglementaire et social, la préfiguration de plusieurs scénarios d'aménagement et la rédaction d'un programme détaillé en vue du recrutement d'un maître d'œuvre. Le projet s'inscrit dans une volonté de modernisation durable et efficiente des équipements de gestion des déchets sur le territoire.



Mise en place d'un 3^{ème} fauteuil au centre dentaire

Face à une demande croissante en soins bucco-dentaires sur le territoire, la Communauté de communes du Plateau Picard a lancé en 2024 l'aménagement d'un troisième fauteuil dentaire au sein de son centre de santé communautaire situé à Saint-Just-en-Chaussée. Ce nouveau cabinet, et répond à l'objectif de renforcement de l'offre de soins de proximité. L'investissement total s'élève à 72 000 € TTC, financé à hauteur de 48 000 € par l'Etat.



Extension de la capacité d'accueil de la crèche de Maignelay-Montigny

Face à la forte demande d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, la Communauté de communes du Plateau Picard a engagé en 2024 des travaux d'extension et de réaménagement de la crèche de Maignelay-Montigny, afin d'atteindre une capacité d'accueil de 24 enfants. Ce projet s'inscrit dans la volonté de garantir une offre équivalente entre les deux structures intercommunales, notamment en matière de services proposés (repas, couches, confort d'accueil...).

Dossier de Consultation Marché public de travaux : avril 2024

Marches public - Réception des offres : 16 mai 2024

Notifications des marchés travaux : 12 juin 2024.

Ouverture de chantier : 01 juillet 2024

Réception des travaux : 28 août 2024

Les aménagements réalisés incluent :

- La redistribution des espaces et la suppression de cloisons,
- La création d'un deuxième dortoir, d'un nouvel espace sanitaire,
- L'aménagement d'un office de réchauffage et d'une laverie,
- La transformation du hall en espace d'accueil familial fonctionnel avec vestiaires adaptés.

L'investissement global s'élève à 159 730 € TTC, financé en partie par la CAF (93 687 €) et le Département (8 540 €), pour un total de 102 227 € de subventions. Cette opération démontre l'engagement fort de la collectivité en faveur de la petite enfance et de l'égalité d'accès aux services pour toutes les familles du territoire.



Aménagement d'un ancien local commercial en espaces de réunions et séminaires

En 2024, la Communauté de communes du Plateau Picard a poursuivi un projet d'envergure : la reconversion de l'ancien bâtiment Lidl situé à Saint-Just-en-Chaussée en un espaces de réunions et séminaires, adapté aux besoins des entreprises, des associations, des services communautaires et de la programmation culturelle.

Confiée à l'agence d'architecture Kaléadoscope, la maîtrise d'œuvre a conduit l'opération à travers les différentes étapes réglementaires et techniques : études d'avant-projet, dépôt du permis de construire le 26 avril 2024 (obtenu le 26 septembre), consultation des entreprises et lancement du chantier prévu le 10 février 2025. La durée des travaux est estimée à 10 mois, avec une livraison en décembre 2025.

Ce nouvel équipement comprendra :

- Un hall d'exposition et de réception de 188 m²,
- Une grande salle de réunion modulable de 293 m² (jusqu'à 320 places assises),
- Deux salles configurables de 30 à 60 m²,
- Un équipement complet audio, vidéo et visio,
- Une possibilité d'usage en salle de spectacle, en lien avec la saison culturelle communautaire.

L'aménagement intègre également un traitement paysager ambitieux : désimperméabilisation des surfaces, création d'une zone humide pour la gestion des eaux pluviales et la préservation de la biodiversité locale.

Ce projet représente un investissement global de 3,2 millions d'euros TTC, dont près de 2 millions d'euros de subventions obtenues auprès du Fonds vert (940 000 €), de la Région (467 000 €) et du Département (588 820 €). Il incarne une volonté forte de doter le territoire d'un lieu moderne, fonctionnel et durable, au service du développement économique, culturel et environnemental.



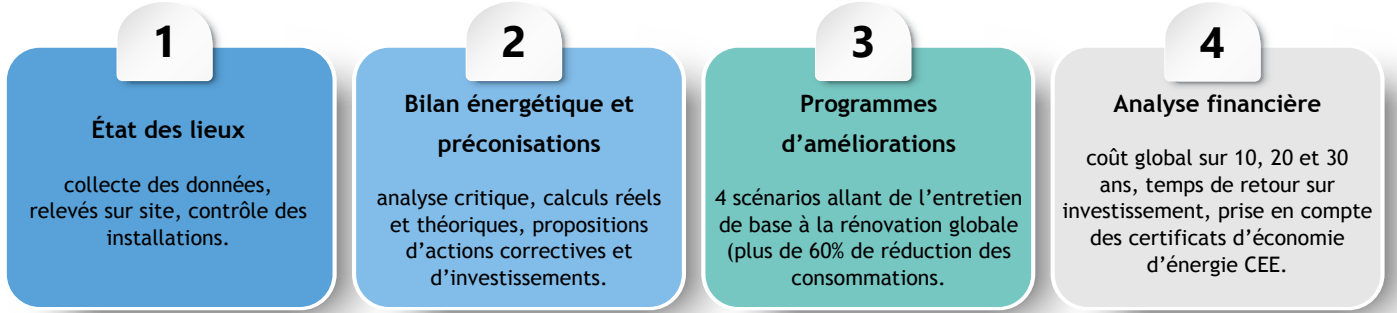
Opération collective d’audits énergétiques de bâtiments publics (communaux et communautaires)

En 2024, la Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP), mandataire d’un groupement de commande, a conduit une opération collective d’audits énergétiques sur des bâtiments publics communaux et communautaires : équipements administratifs, scolaires, sportifs, culturels, logements communaux et sites de production/traitement d’eau.

Objectifs :

- Évaluer précisément les consommations d’énergie, et identifier les potentiels d’économie.
- Proposer des scénarios d’amélioration techniquement et financièrement réalistes, alignés sur les objectifs de transition énergétique et les obligations réglementaires.
- Offrir aux collectivités un outil d’aide à la décision pour orienter leurs investissements et renforcer leur exemplarité environnementale.

L’opération s’est déroulée en quatre phases :



Résultats et livrables :

Au terme de ce travail, des rapports détaillés par bâtiment et une synthèse globale ont été présentés aux comités de pilotage et techniques. Des résumés clairs, accompagnés de propositions de dispositifs de suivi énergétique, ont été transmis aux élus. Chaque commune a reçu des recommandations chiffrées afin de programmer, prioriser et financer ses travaux de rénovation énergétique.

Dispositif Eco Energie Tertiaire - Décret Tertiaire

Le Décret Tertiaire (n° 2019-771 du 23 juillet 2019), applicable depuis le 1er octobre 2019, impose aux bâtiments à usage tertiaire, publics et privés, de réduire progressivement leur consommation d’énergie finale : -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2020.

Bâtiments concernés : Toute surface tertiaire ≥ 1 000 m², y compris en bâtiments mixtes ou cumulée sur un même site. Sont exclus : constructions provisoires, lieux de culte, bâtiments militaires.

Acteurs assujettis : propriétaires et occupants (entités fonctionnelles assujetties - EFA), tenus solidairement de respecter les objectifs.

Modalités :

- Possibilité de viser un objectif en valeur relative (réduction %) ou en valeur absolue (kWh/m²/an selon l’activité).
- Modulation des objectifs possible pour contraintes techniques, usages spécifiques ou coûts disproportionnés, sous réserve de constituer un dossier technique (étude énergétique, plan d’actions, justifications).
- Suivi et déclaration annuels via la plateforme OPERAT (ADEME), avec attestation à afficher et à transmettre lors des ventes ou locations.

Sanctions en cas de non-conformité :

- Amende administrative jusqu’à 7 500 € par établissement.
- Publication du nom des contrevenants (« Name & Shame »).

Objectif global : réduire l’impact énergétique et environnemental du parc tertiaire, améliorer sa performance, et intégrer la performance énergétique dans la valeur patrimoniale et locative des biens.

Suivi des consommations d’énergie finale des sites communautaires

Logistique

Le service logistique apporte un appui essentiel à la collectivité en coordonnant les moyens humains et matériels nécessaires à l’organisation des événements et réunions. Il assure la préparation technique et matérielle, garantissant la fluidité des opérations, la qualité de l’accueil et la valorisation des espaces communautaires.

Les missions du service

- **Installation et événements**
Préparation, transport, mise en place du matériel (scènes, chapiteaux, mobilier, sonorisation...), coordination technique et remise en état des lieux.
- **Réunions et conseils**
Installation du mobilier et de l’équipement audiovisuel, gestion technique (projection, visioconférence) et logistique (signalétique, accueil, rafraîchissements).
- **Matériel**
Inventaire, maintenance, renouvellement et optimisation du parc, avec respect des règles de sécurité.
- **Véhicules**
Entretien, suivi technique et réparation des véhicules et engins de service.

	Spectacles	Réunions et conseils communautaires	Gestion de materiels	Gestion des véhicules
Quantités	26 Spectacles 2 évènements festifs	7 Conseils communautaires 3 Bureaux 4 Conférences des Maires 2 Conférences des secrétaires de Mairie 3 SMOP et SMOM 1 Salon de l’habitat 3 Soirée des professionnels	1 054 Emprunts de matériels divers	42 véhicules et engins de chantier

Espaces verts

Le service espaces verts gère l’entretien et l’embellissement des sites communautaires, alliant maintenance, aménagements paysagers et actions pour la biodiversité.

Les missions du service

- **Entretien courant**
Tonte, taille, désherbage, ramassage des feuilles, arrosage raisonné et nettoyage des espaces végétalisés.
- **Aménagements paysagers**
Création ou rénovation de massifs et plantations, désimperméabilisation et installation de mobiliers paysagers.
- **Gestion durable**
Choix d’espèces adaptées, réduction de l’eau, suppression des produits phytosanitaires, recours au paillage, compostage et fauchage raisonné.
- **Fleurissement et valorisation**
Mises en scène florales pour les événements, décoration végétale des sites et entretien des bacs et jardinières.
- **Suivi technique et sécurité**
Entretien du matériel, respect des règles de sécurité et prévention des risques.

	Entretien	Fauchage des voies communau-taires	Entretien et nettoyage des PAV
Quantités	36 hectares	57.575 Kms	139 PAV soit 625 Colonnes

Perspectives 2025

- Sobriété énergétique : remplacement des éclairages des Gymnases de Maignelay-Montigny et de Saint-Just-en-Chaussée.
- Rénovation thermique et restructuration des vestiaires du gymnase de Maignelay-Montigny.
- Démarrage des travaux de l’ancien local commercial

Le logement

0.73 ETP

Les missions du service

La Communauté de communes du Plateau picard entend appliquer pour les 52 communes de son territoire, dans le cadre de sa politique d’aide en faveur de l’amélioration du logement public et privé et selon les modalités d’attribution, des subventions dont les objectifs sont :

- Inciter les propriétaires occupants aux travaux économies d’énergies. (isolation, menuiseries, VMC, équipements performants et écologiques)
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
- Favoriser l’adaptation du logement au handicap.
- Inciter à la création de logements locatifs communaux à loyer maîtrisé.

Évolutions réglementaires et impacts locaux

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a généralisé l’accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, via la mise en place de Mon Accompagnateur Rénov’. Depuis le 1er janvier 2024, cet accompagnement est obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov’ Parcours accompagné, dans le cadre de travaux d’ampleur.

Ce changement met fin au rôle exclusif de la collectivité en matière d’accompagnement local des propriétaires occupants.

MaPrimeRénov’ est ainsi devenue la principale aide de l’Etat, qui finance les rénovations par geste ; pour la collectivité, ce sont **178 ménages** qui ont pu en bénéficier sur le territoire contre **7 en accompagnement pour travaux d’ampleurs**.

MaPrimeAdapt’ est désormais la principale aide de l’Etat en faveur de l’adaptation des logements à la perte d’autonomie, du maintien à domicile et handicap. Elle a permis à **11 propriétaires** d’effectuer des travaux.

Les données chiffrées

63 dossiers propriétaires occupants présentés pour 88924,00 € de subventions accordées

3 dossiers de réhabilitation de logements communaux pour 107 909,00 €

1 dossier pour la création d’un gîte pour 6297,00 €

Soit un total d’aides de 203130,00 € en 2024

442 appels reçus et orientés



Perspectives 2025

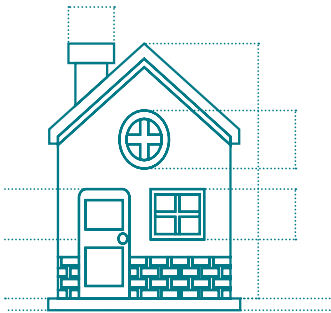
Signature d’un pacte territorial local avec l’ANAH

Urbanisme

2.84 ETP

Les missions du service

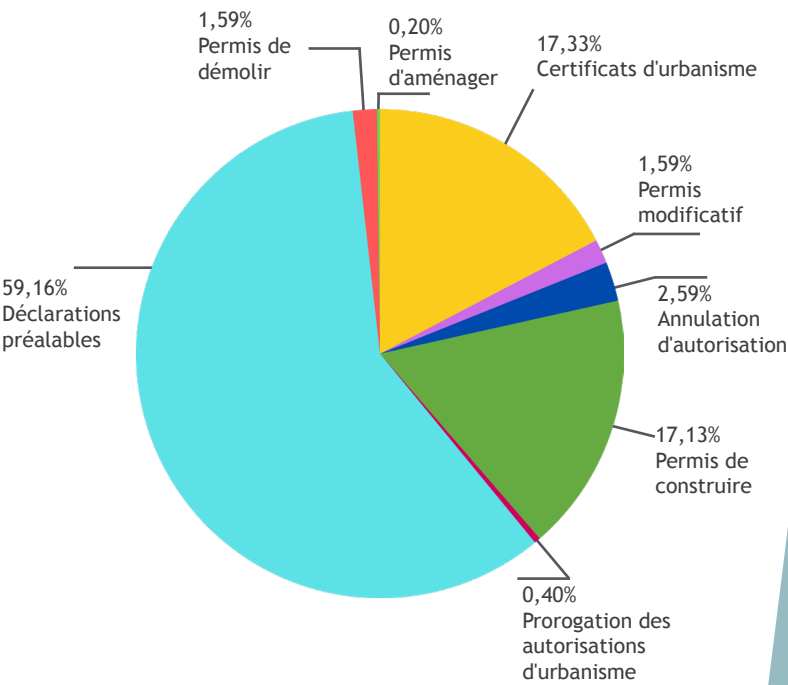
- Instruire les demandes d’autorisations d’urbanisme.
- Conseiller et accompagner les élus dans leurs décisions en matière d’aménagement.
- Renseigner les administrés pour mener à bien leur projet d’urbanisme.
- Suivi de l’élaboration des documents d’autorisations d’urbanisme
- Prestation de modification simplifiée de documents d’urbanisme



Données chiffrées rendant compte de l’activité

	Quantités	Moyenne par mois	Evolution / N-1
Nombre de communes adhérentes	47	/	+3
Nombre de dossiers instruits	502	42	+4%
Conseils aux élus et secrétaires	305 (sur 6 mois)	50	Absence de chiffres pour l’année antérieure
Nombre de rendez-vous	12 (sur 6 mois)	2	
Nombre de réponses données aux administrés	108 (sur 6 mois)	18	
Nombre de réunions organisées avec les secrétaires de mairie	1	/	1

Répartition par types de dossiers



Perspectives 2025

- Continuer la transmission d’informations aux collectivités;
- Continuer le déploiement de la dématérialisation (chaîne de dématérialisation du dépôt du dossier à l’envoi de la décision, accentuer la communication, expérimenter la numérisation des dossiers papiers, ...)
- Accompagner les secrétaires de mairie et les élus dans l’utilisation du logiciel cart@DS et de la cartographie de leur territoire.

Développement économique

1 ETP

Les missions du service

Le service développement économique met à disposition une gamme complète de services et d'outils pour accompagner les projets de création et de développement des entreprises sur notre territoire.

- Aménagement et la commercialisation des Zones d'activités
- Accueil, l'accompagnement et l'orientation des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire
- Soutien des porteurs de projets dans leur création ou reprise d'entreprise
- Accompagnement des entreprises existantes et désireuses de se développer
- Recherche de financements
- Impulsion et la mise en place d'actions renforçant l'attractivité du territoire
- Animation économique du territoire (organisation et soutien d'évènements).

Structuration du service et stratégie 2024

L'année 2024 a marqué une étape importante avec la structuration du service Développement Économique. Cette organisation renouvelée s'est accompagnée de la formalisation d'une stratégie de développement économique du territoire, conçue autour de 4 enjeux prioritaires :

- Assurer la valorisation du territoire
- Fédérer et animer le tissu économique local
- Accompagner le développement des activités économiques
- Renforcer l'attractivité du territoire

Ces axes stratégiques se déclinent en 26 actions concrètes, dont la mise en œuvre a débuté en 2024.

Soutien aux porteurs de projets et aux entreprises

Le service a accompagné **23 porteurs de projets** dans leur démarche de création d'activité, et **29 entreprises** dans le développement de leurs projets. Ces accompagnements se sont appuyés sur des partenariats renforcés avec des structures clés telles que la Chambre de commerce et d'industrie ou le réseau Initiative Oise Ouest.



Événements économiques et rencontres de terrain

Deux Soirées des entrepreneurs ont été organisées afin de valoriser l'initiative locale, créer du lien et encourager la dynamique entrepreneuriale.

Dans le cadre de la Semaine de l'industrie, plusieurs actions ont été menées pour valoriser les métiers : des rencontres avec les entreprises locales ont été organisées, des animations à destination des scolaires.

Enfin, **21 visites d'entreprises** ont été réalisées par les élus pour renforcer la connaissance du tissu économique local et favoriser le dialogue de terrain.



Animation du tissu économique local

Le CAC60 - Club d'Affaires du Cœur de l'Oise a vu le jour en 2024. Ce nouveau réseau a pour objectif de fédérer les entrepreneurs autour de temps d'échange et de coopération. Une dynamique locale porteuse d'opportunités pour les entreprises du territoire.

Actions en faveur de l'emploi et de la formation

La Communauté de communes a coorganisé plusieurs événements pour favoriser la rencontre entre recruteurs, candidats et organismes de formation :

- Du stade vers l'emploi
- Forum de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise



Structuration de l'offre foncière et immobilière dédiée aux entreprises

Un inventaire complet des zones d'activités économiques a été mené, permettant de mieux connaître et valoriser le territoire. Parallèlement, la Bourse de l'immobilier d'entreprise a été créée : elle vise à renforcer la visibilité de l'offre immobilière et foncière du territoire, à destination des investisseurs et des entreprises en recherche de locaux.

Promotion des artisans créateurs

Les artisans créateurs du territoire ont été mis en avant via le site internet de la CCPP et, pour ceux qui le souhaitent, sur le site d'Oise Tourisme. Une exposition artisanale a également été organisée lors du Festival de Printemps pour valoriser les savoir-faire locaux.

Les rendez-vous du Terroir

Chaque premier vendredi du mois à Saint-Just-en-Chaussée, ce marché local rassemble 15 producteurs et artisans locaux, dont certains sont labellisés "Bienvenue à la Ferme" ou certifiés bio. C'est aussi un espace d'échange et de valorisation du territoire : les associations locales ainsi que les agents de la collectivité y sont invités à venir faire connaître leurs actions, services et projets.

Salon de l'Habitat et des Économies d'Énergies



Afin d'accompagner les habitants du Plateau Picard à la stratégie de développement économique dans leurs projets de rénovation ou de construction, la Communauté de communes a organisé en 2024 la 8^e édition du Salon de l'Habitat et des Économies d'Énergies.

Gratuit et ouvert à tous, l'événement s'est tenu sur deux jours et a réuni une trentaine d'exposants

: artisans, entreprises locales du bâtiment, spécialistes de la rénovation, éco-construteurs, mais aussi représentants institutionnels pour informer sur les dispositifs d'aide existants.

Ce salon a permis de :

- Informer sur les aides à la rénovation énergétique,
- Mettre en valeur les entreprises locales du secteur de l'habitat,
- Favoriser les échanges entre professionnels exposants et habitants du territoire.

Avec plus de 700 visiteurs sur le week-end, cette édition a rencontré un large succès. Elle s'inscrit dans une double ambition : soutenir les filières économiques locales et encourager les habitants à s'engager dans une démarche de transition énergétique concrète.



Perspectives 2025

- Poursuite de la mise en œuvre des 26 actions stratégiques, avec une attention particulière portée à l'évaluation des impacts, à l'intensification des partenariats et au développement de nouveaux services à destination des entreprises.
- Renouvellement du forum de l'emploi
- Installer des signalétiques sur les Zones d'Activité
- Intégration du Périmètre des Territoire d'Industrie

Organnigramme des services

PRESIDENT
Olivier De Beule

DGS G. Fumaroli							
Assistante de direction : C. Yakovenko Communication : H. Sadi A. Baudin				Comité de direction : G. Fumaroli, F. Van De Kerckhove, A. Deperrois, E. Masiero, A. Vervaeke Alternant de la direction générale : A. Jouatel			
DGA F. Van De Kerckhove							
Economie et développement local	Administration Générale	Affaires Financières	Environnement et cadre de vie	Patrimoine, bâtiments et logistique	Affaires juridiques	Ressources Humaines	Affaires sociales
Direction du Pôle G. Fumaroli	Direction du Pôle G. Fumaroli	Direction du Pôle A. Deperrois	Direction du Pôle G. Fumaroli	Direction du Pôle E. Masiero	Direction du Pôle F. Van De Kerckhove	Direction du Pôle F. Van De Kerckhove	Direction du Pôle A. Vervaeke
Développement éco <u>A. Duchaffour</u>	Accueil et moyens généraux <u>C. Yakovenko</u> P. Wattebled (rplt J. Fragnaud) - I. Mazouz	Gestion et analyse financière A. Deperrois Liquidation du budget A. Deperrois Subventions C. Yakovenko	Accueil - secrétariat <u>F. Barré</u> E. Leroy - O. Page - M. Varé Déchets ménagers <u>S. Cholet</u> Prévention et réduction <u>C. Febrer</u> B. Casoli - A. Dovergne - Entretien des points-tri FN. Métier Déchetteries/Recyclerie <u>D. Gossuin</u> G. Cambron - L. Cernois - W. Daoudi - S. Dejardin - F. Dieudonnat - T. Larchanché - F. Loyer - M. Madou - O. Page - A. Robiquet - O. Robiquet - R. Smardzewski - O. Tantost-	Assistance administrative <u>I. Mazouz</u> Entretien des espaces verts <u>F. Lecuyer</u> W. Deramé - S. Escuardo - S. Lesage - J. Beaugrand - - Apprenti : T. Cantrelle Patrimoine bâti <u>L. D'Halescourt</u> M. Buache Entretien des locaux <u>E. Voviaux</u> C. Dricourt Parc de véhicules <u>E. Voviaux</u> Aire Gens du Voyage <u>E. Masiero</u> S. Lesage Location et prêt de matériel <u>I. Mazouz</u>	Affaires juridiques Assurances <u>S. Hebrard</u> Gestion immobilière C. Yakovenko Urbanisme et Application du Droit des Sols <u>L. Jorelle</u> M. Brochot - E. Piecq I. Mazouz Marché Publics / DSP <u>S. Hebrard</u>	Gestion des paies et des carrières J. Periatamby C. Correia Formation C. Correia Prévention - Hygiène et sécurité Assistants de prévention Actions sociales C. Yakovenko Instances Paritaires C. Yakovenko	Assistance administrative B. Dardant P. Wattebled Jeunesse N. Legent Service aux aînés C. Larsonnier - N. Legent - N. Thoquer Structures d'accueil Crèche Saint-Just <u>M. Compastie</u> M. Cocuelle - H. Collery - D. Cormont C. Defrance - S. Bataille - G. fosse - C. Sanguinet - A. Foltz Crèche Maignelay-Montigny <u>E. Gout</u> H. Beuvrier - R. Caron -C. Grignon - S. Lebouil - I. Marty - L. Rapaille Renfort : A. Rauzier Relais Petite Enfance <u>L. Rivière</u> Apprenti : L. Montharoux Contrat Local de Santé (CLS) <u>P. Heyler</u>
SCoT M. Brochot							
Mobilité M. Brochot Rézo Sénior - Rézo Pouce N. Legent	Informatic <u>J. Plais</u> J. Reffet Conseillère numérique : C. Buralat Apprenti : R. Ometz	Comptabilité et contrôle de gestion D. Cheptou - M. Cochevin J. Herbet -					
Affaires culturelles et attractivité du territoire <u>D. Legay</u> S. Wolf	Gestion des assemblées C. Yakovenko	Supervision des Régies A. Deperrois					
Très Haut Débit G. Fumaroli	Mutualisation G. Fumaroli						
Santé et centre de santé Chirurgien Dentiste : Dr C. Douillet Assistante Dentaire et référente Centre dentaire : O. Shako Apprenti : O. Delihu Secrétaires : N. Nerve - P. Wattebled							

Rapport technique

Parc informatique et téléphonique

	Type	Quantité
Matériel	Ordinateurs	60
	Fixes	24
	Portables	36
	Macbook	3
	Clients légers	38
	Serveurs virtuels	20
	Copieurs	8
Télésurveillances	Equipements de visioconférence	3
	Tablettes	125
Télécom	Sites sécurisés	13
	Caméras	42
	Lignes téléphoniques mobiles	45
	Smartphones	35
	Tablettes	3
	Box 4G	1
	Lignes téléalarmes et vidéo surveillance	6
	Lignes téléphoniques fixes	70
Messagerie	Accès internet (fibre)	12
	Accès secours 4G	2
	Messages reçus	222 147
	Spams bloqués	78 797
Support	Comportant des virus	768
	Messages envoyés	116 199
	Incidents majeurs (coupure internet)	6

Rapport technique

Véhicules et engins

MARQUE	Modèle	Affectation service	Date de mise en circulation
Renault	Kangoo électrique	Prévention déchets	10/25/2024
Renault	Kangoo	Service repas	8/25/2023
Dacia	Spring électrique	ADM	2/21/2023
Citroën	Berlingo électrique	Prévention déchets	12/29/2022
Renault	Mégane électrique etch	DGS	12/27/2022
Renault	Traffic	Service Repas	9/11/2019
Nissan	Chariot élévateur Recyclerie	Recyclerie	9/19/2018
Ford	Transit hayon	Recyclerie	9/19/2018
Renault	Master COURT	Collecte selective	4/5/2018
Citroën	Jumpy	Service Repas	11/27/2017
Renault	Master benne	Service eau et assainissement	6/28/2017
Renault	Traffic	Entretien des bâtiments	3/27/2017
Renault	Master COURT	Espaces verts	9/30/2016
PackMat	Compacteur mobile	Déchetterie St Just	5/4/2016
Renault	Master LONG	Espaces verts	4/27/2016
PackMat	Compacteur mobile	Déchetterie Maignelay	4/15/2016
Renault	Renault Master	Service eau et assainissement	6/26/2015
Renault	Kangoo	Entretien des bâtiments	11/15/2013
Renault	Zoé	ADM	8/13/2013
Dacia	Sandéro (essence)	Service déchets	6/28/2013
Dacia	Sandéro (essence)	Service eau et assainissement	6/28/2013
Renault	Master benne	Espaces verts	4/10/2012
Peugeot	Bipper	ADM	1/6/2011
Peugeot	Partner	Service eau et assainissement	9/16/2008
Peugeot	206	ADM	12/15/2005
CMAR	Remorque Nettoyeur Haute Pression	Collecte selective	6/1/2005
Peugeot	PARTNER	Voirie	5/1/2005
Renault	Mascott	ADM	3/18/2004
Peugeot	Partner 5 places	MULTI Maignelay	8/30/2003

Rapport technique

Le patrimoine

DESIGNATION IMMEUBLES	LOCALISATION	Surface m²	OBSERVATIONS
Siège de la CCPP	140 rue verte 60130 Le Plessier sur St just	1300	Propriété de la CCPP
Logement de Gardien	140 rue verte 60130 Le Plessier sur St just	120	Propriété de la CCPP
Déchetteriede Maignelay-Montigny	Route de Coivrel 60420 Maignelay-Montigny	396	Propriété de la CCPP
Déchetteriede St Just en Chaussée	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-Chaussée	623	Propriété de la CCPP
Déchetterie de Bulles	Chemin de Dupille 60130 Bulles	20	Propriété de la CCPP
Mini déchetteriede La Neuville Roy	La sucrerie 60190 La Neuville Roy	20	Propriété de la CCPP
Gymnase du collège de St just en Chaussée	Rue claudé Debussy 60130 St-Just-en-chaussée	1700	Propriété de la CCPP
Logement du gardiendes gymnases	Rue claudé Debussy 60130 St-Just-en-chaussée	130	Propriété de la CCPP
Gymnase du collègede Maignelay-Montigny	Rue François Mitterrand 60420 Maignelay-Montigny	2200	Propriété de la CCPP
Site des Longprès	Rue Jean Jaurès 60130 St-Just-en-chaussée	3500	Propriété de la CCPP (Loué à la sté AQL)
Magasin de la Recyclerie	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-chaussée	460	Propriété de la CCPP
Bâtiment Le vieux Colombier	Rue A Briand 60130 St-Just-en-chaussée	1800	Propriété de la CCPP
Atelier de la recyclerie	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-chaussée	500	Propriété de la CCPP
Crèche st just (ERP) (5ème - type R)	Rue de l'abreuvoir 60130 St-Just-en-chaussée	500	Propriété de la CCPP
Lieu de Halte-Garderie	Lieuillers ancienne école maternelle	80	Mise à disposition par la commune
Crèchede Maignelay-Montigny	3 bis rue François Mitterand 60420 Maignelay-Montigny	340	Propriété de la CCPP
Maison de santé	3 rue d'Oresmeaux 60130 St-Just-en-chaussée	1900	Propriété de la CCPP Loué à la SISA des Vignes de l'Abbaye
Sanitaire Public	Parking de la gare 60130 St-Just-en-chaussée	3	Propriété de la CCPP
Bâtiment rue Sarraill	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-chaussée	1000	Propriété de la CCPP Étage loué à l'AFIPP
Aire d'accueil des gens du voyage	Rue du bois prévost 60130 Saint Just en chaussée	90	Propriété de la CCPP
Ancien Liddle	11 rue Brunehaut 60130 Saint Just en chaussée	1413	Propriété de la CCPP
Bâtiment administratif		540	Loué à l'Etat

Notes

Rapport d'activité Intégral 2024

**Communauté de communes
du Plateau Picard**

140 rue Verte
60130 Le Plessier-sur-Saint-Just

Tél. 03 44 78 70 02
accueil@cc-plateaupicard.fr
www.plateaupicard.fr



Plateau Picard

Communauté de Communes